



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-366

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
portant sur

Réglementation du stationnement rue Lamendin

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour prévenir les accidents dus à la vitesse excessive dans la rue Lamendin,

Considérant qu'il convient de permettre la stationnement d'une quantité plus importante de véhicules dans la rue Lamendin,

ARRETE

Article 1^{er}: Le stationnement dans la rue Arthur Lamendin se fera dans les emplacements marqués à cet effet du numéro de voirie 1 au numéro de voirie 30, en quinconce. Le reste de la rue restera en stationnement alterné semi-mensuel.

Article 2: 1 emplacement pour Personnes à Mobilité Réduite sera mis en place devant le numéro de voirie 30.

Article 3: La réglementation en vigueur sera mise en place par l'entreprise Miditraçage.

Article 4: Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 5: Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Pour le Maire empêché,

Fait à ISBERGUES, le 20 SEP. 2024

Le ~~Serv~~ adjoint

Le Maire,

Publié le 20 SEP. 2024

David THELLIER

